



Nous vous proposons une journée de formation sur :

La gestion des budgets du Comité Social et Economique (CSE)

- Le budget de fonctionnement
- Le budget des activités sociales et culturelles (ASC)
- Sur quelles bases sont calculés ces budgets ?
- Changements par rapport au CE
- L'utilisation de ces budgets, quelles dépenses sont autorisées
- Les possibilités de transfert d'un budget à l'autre
- Le rôle du trésorier, ses responsabilités
- Les objectifs et les choix budgétaires
- Les budgets prévisionnels
- L'analyse des budgets et des dépenses
- Informer et rendre compte d'une gestion
- L'arrêté des comptes du CSE, les règles incontournables
- Le règlement intérieur du CSE
- La comptabilité du CSE
- Les obligations comptables, sociales et fiscales

2 dates : Le 7 mars et le jeudi 3 octobre 2024

Pour vous inscrire, utilisez le bulletin spécifique joint à ce dossier



Bulletin d'inscription aux journées de formation 2024

Les formations se déroulent dans nos locaux au 19 Bis rue Edmond Charpentier ou dans votre entreprise si vous choisissez une formation en intra. Les repas de midi ne sont pas compris dans le prix. **Inscription à retourner à INTER CE 42 accompagné d'un chèque d'acompte de 50%.**

Merci d'utiliser un bulletin par journée

Nom du CE :

Nom et prénom des inscrits :

.....

.....

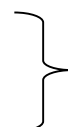
Cocher le thème choisi et préciser la date ici :

- Les comptes de l'entreprise : le bilan et
Le compte de résultat (sur rendez-vous)
- Le rôle et le fonctionnement du CSE
- La gestion des budgets du CSE
- Santé, Sécurité, Conditions de travail en CSE



Par personne :
280 € TTC la journée

- La BDESE
- L'essentiel de l' élu CSE débutant



Par personne :
185 € TTC la demi-
journée

Pour une formation « privée », contactez-nous pour convenir ensemble d'une date